



## INFOS MAIRIE, URBANISME

### Attention au double-sens cyclable !

Mis en ligne le 07 juillet 2015

Afin de réduire la vitesse des véhicules et de permettre un meilleur partage des espaces entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes, Oullins a choisi de limiter à 30 km/h la vitesse en centre-ville.

Dans ce contexte, **le Code de la Route autorise le double-sens cyclable dans les rues à sens unique voiture**

Bien que cette disposition soit vertueuse au regard des expériences menées dans de nombreuses villes européennes, elle nécessite un temps d'adaptation pour tous les usagers. Afin de faciliter sa visibilité et sa compréhension, divers aménagements ont été réalisés :

- > panneaux signalétiques aux entrées et sorties de zone,
- > marquage au sol.



**Attention : Il ne s'agit pas d'une piste cyclable où les cyclistes sont prioritaires mais d'une zone de partage de l'espace ! Cyclistes et automobilistes doivent donc faire preuve de vigilance.**

- > [Circulation en vélo à Oullins](#)



#### VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE  
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87  
69923 OULLINS CEDEX  
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE JEAN JAURÈS  
69 310 PIERRE-BÉNITE  
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS